



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

8 décembre 2009

Le 8 décembre 2009 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 2 décembre 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de pouvoir : 3 (jusqu'à la délibération n° 2009-140)
4 (à partir de la délibération n° 2009-141)

Mme Corine MEYER est nommée secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO (jusqu'à la délibération n° 159) - Mme Marie MARCHELLO (représentant M. Raymond CIRIO à partir de la délibération n° 160) – M. Yvon AIGUIER (représentant M. Alain NICOLOSO) – Mme Marie-Hélène PONSART – M. Maurice DUFOUR – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2009-140) – M. Christian FERRUS (représentant M. Philippe SEZANNE).

Commune de Cervières : M. Marc FAURE-BRAC (à partir de la délibération n° 2009-138)

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK)

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n° 2009-140) – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX

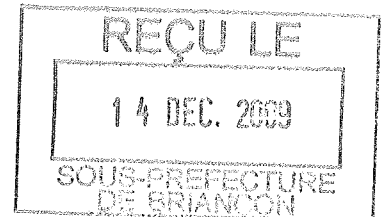
Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – Mme Catherine CHAUVIN (représentant M. Philippe STOCKLI) – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR : M. Thierry DUCURTIL à M. Henry RAOUX
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET
M. Christian BREMOND à Brigitte BOREL
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI (à partir de la délibération n° 2009-141)



Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2009-149 du 08 DECEMBRE 2009

Rapporteur : M. Pierre LEROY

OBJET : Déchets ménagers et assimilés

Avenant au marché de collecte, transfert, transport, traitement des déchets ménagers et exploitation des déchetteries

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 relatifs aux statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais qui exerce entre autres compétences « la collecte, le transfert, le transport et le traitement des déchets ménagers »,

Vu le marché de collecte, transfert, transport, traitement des déchets ménagers et assimilés et d'exploitation des déchetteries notifié le 10 juin 2006,

Considérant que le mode de facturation des recettes est considéré comme une fraude à la TVA par l'administration fiscale,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 30 novembre 2009,

Vu l'avis favorable de la commission environnement en date du 1^{er} décembre 2009

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBÈRE

■ Autorise Monsieur Pierre LEROY vice président délégué à l'environnement et au développement durable à signer l'avenant n°3 du marché de collecte, transfert, transport, traitement des déchets ménagers et assimilés et d'exploitation des déchetteries, cet avenant étant annexé à la présente.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. :

11 DEC. 2009

Date affichage :

15 DEC. 2009

